

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 56 (1968)

Heft: 86

Artikel: Pakistan : l'instruction pour les femmes de la campagne

Autor: Johannes, Phyllis

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-272019>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PAKISTAN

L'instruction pour les femmes de la campagne

Le Pakistan est un pays musulman qui a eu une longue tradition de réclusion pour ses femmes. Beaucoup sont illétrées et peu d'entre elles communiquent avec le monde extérieur. Ceci est particulièrement vrai dans les régions rurales, où les femmes ont le plus grand besoin d'être aidées.

L'Académie pakistanaise pour le développement rural a construit une Académie pour améliorer l'agriculture en Pakistan oriental, à Comilla, une région strictement rurale. Un nouveau Service de l'enseignement venait d'être instauré, lors de mon arrivée. Persuadée que l'instruction est le premier pas vers le progrès, je commençais, en même temps que le Service de l'enseignement et la Faculté, un programme d'enseignement pour femmes.

L'instruction politique et sociale

Le programme englobe une combinaison de cours traitant de la santé, l'instruction et l'économie politique et sociale. Personne n'est autorisé à ne participer qu'à une seule branche de ce programme. On doit immédiatement suivre les trois cours. Le centre d'entraînement est situé au cœur du village et la période de formation varie, depuis une fois par semaine pendant un mois, jusqu'à un an.

Un dispensaire fut installé dans une petite hutte, avec une dame visiteuse inspectrice de santé professionnelle, en service permanent. Ceci était un point important, car c'était une grande attraction pour beaucoup de femmes, qui devinrent notre « auditoire captif » pour toutes les autres sections. Pendant le premier mois, 600 femmes et enfants vinrent demander de l'aide, et 10 000 femmes et enfants vinrent pendant la première année.

L'UNICEF nous donna le matériel d'installation du centre d'hygiène ; CARE fournit les tableaux noirs, la craie, les crayons, le papier, du lait, du thé, de l'huile, du savon, des fourneaux, des trousseaux de sage-femmes, des batteries de cuisine et des transistors. Parmi les autres articles reçus, d'usage journalier, citons des médicaments, des machines à coudre, des rouets, des mètres à tisser.

Avec tout cet apport, nous nous sommes mises à l'œuvre. Nous avons pris soin de la santé des femmes, nous leur avons appris à lire, écrire et calculer. Puis nous leur avons enseigné comment préserver la volaille, par

des inoculations ; comment élever les bêtes, soigner les vaches et les chèvres ; comment cultiver un jardin potager. Nous leur avons appris à coudre, à filer, à tisser, à imprimer sur écran ; et enfin les principes d'épargne (économie), et d'emprunt (prêt). Finalement, nous avons monté notre propre « cafétéria » de restaurant de libre-service.

En liaison avec l'épargne et les prêts, l'Œuvre Laubach d'alphabétisation établit un « fonds » rotatif qui n'était pas à déboursé, en une association coopérative. Les femmes furent les membres de la coopérative. Elles travaillent pour gagner de l'argent et économiser, afin de pouvoir tirer de l'argent — des emprunts — qui sont remboursables quand l'emprunteuse est installée dans une petite affaire. Par exemple, une femme obtint un prêt pour acheter une vache. La vache eut un veau et la propriétaire vendit du lait, tout en nourrissant sa famille. Ainsi elle fut en mesure de rembourser le prêt, plus le petit intérêt exigé. Une autre femme fit un emprunt pour louer un terrain et planter des choux. Quant elle vendit les choux, elle rendit le prêt, avec intérêt. À présent, les deux femmes sont établies, possèdent des pousses-pousses qu'elles louent à des hommes qui rapportent le prix journalier de location.

Centre du contrôle des naissances

Pour l'ensemble du programme nous avons un personnel composé de 12 femmes : deux dames visiteuses pour la santé ; l'une pour le Centre mère-enfant, l'autre pour le Centre du contrôle des naissances (avec insertion de spirale) ; une pour l'aménagement sanitaire des foyers ; une pour les jardins potagers ; une pour l'apprentissage des soins à donner aux vaches et aux chèvres ; une pour organiser l'instruction des adultes ; une pour les épargnes et les prêts ; une pour le filage et le tissage ; deux pour la « cafétéria » ; une chef inspectrice et une qui fait son apprentissage pour devenir dirigeante.

L'apprentissage pour devenir dirigeante est une nouvelle entreprise par laquelle on espère intéresser des Pakistanaises instruites et les inciter à « donner un coup de main » pour résoudre les problèmes économiques ruraux de leur pays. La Pakistanaise qui fait son stage à l'heure actuelle est licenciée et dévouée à la cause. Je sens qu'elle sera capable

de guider les femmes rurales. Nous n'avons pas de volontaires. Les villageoises sont trop pauvres et ont besoin d'apprendre à gagner de l'argent ; les femmes instruites sont trop loin ; mais elles viendront peut-être, si un bon programme de cours est offert.

Je suis arrivée ici en 1963, et la première chose qui m'a frappée fut le silence et la tristesse. Ceci est une région où les rivières débordent et submergent les terres ; où les flots emportent les maisons ; où les cyclones ont causé des ravages et laissé la désolation, la faim et la misère. Personne ne souriait ; les enfants ne savaient pas jouer, et en contemplant tant de détresse, on se sentait envahie par une peine profonde.

Aujourd'hui, les enfants jouent, ils sourient et rient ; les femmes sourient ; elles sont capables de nourrir leurs enfants. Elles ont économisé de l'argent, elles travaillent et ont appris que chaque goutte de sueur est de l'or. Toutes les femmes englobées dans ce programme apprennent à lire et à écrire ; on prend soin de leur santé, et par-dessus tout elles font toutes partie du programme du contrôle des naissances.

Phyllis Johannes,
« Nouvelles féministes internationales ».

Corée

Des aliments tabous pour les mères

Les Coréennes croient que :

- si une femme enceinte mange du canard, son bébé risque de marcher comme un canard toute sa vie ;
- si elle mange du lapin, son bébé aura probablement un bec de lièvre ;
- si elle mange une soupe faite avec des os, spécialement des os de poulet, son enfant risque de naître défiguré ;
- si elle mange du soja ou de la courge, elle risque de perdre ses dents ;
- si elle mange du radis piquant, elle aura un accouchement difficile.

Avant de rire trop haut de ces mères superstitionnées et mal conseillées n'oubliez pas de toucher du bois, de ne pas briser de miroir et de ne pas passer sous une échelle !

Elle peut travailler dans l'administration publique, dans une étude de notaire ou d'avocat, ou dans le bureau d'un agent d'affaires ou d'un agent de change.

L'OFFRE ET LA DEMANDE

La demande

Elle est grande et régulière. Une bonne employée d'administration trouvera toujours un poste soit dans l'administration publique, soit dans l'administration privée.

L'offre

Un travail stable et souvent intéressant, qui plaît en général aux femmes.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaire : 44 heures par semaine.

PERSPECTIVES D'AVENIR

L'employée d'administration peut monter en grade avec le temps et l'expérience. Dans l'administration publique, les classes de salaire seront de plus en plus intéressantes pour elle.

L'employée d'administration qui a fait ses preuves peut devenir chef de bureau.

Salaires :

Dans l'administration cantonale et communale (où l'on ne peut entrer qu'à l'âge de 20 ans révolus) minimum brut de 1068 francs par mois (net : 960 francs) et maximum brut de 1450 francs par mois (net : 1300 francs).

Dans l'administration privée, tout dépend de l'employeur.

Avantages sociaux :

Dans l'administration publique, caisse de pension. Dans l'administration privée, dépendent de l'employeur.

Vacances :

Trois semaines par an.

Salaires :

Dans l'administration cantonale et communale (où l'on ne peut entrer qu'à l'âge de 20 ans révolus) minimum brut de 1068 francs par mois (net : 960 francs) et maximum brut de 1450 francs par mois (net : 1300 francs).

Dans l'administration privée, tout dépend de l'employeur.

Avantages sociaux :

Dans l'administration publique, caisse de pension. Dans l'administration privée, dépendent de l'employeur.

Vacances :

Trois semaines par an.

Salaires :

Dans l'administration cantonale et communale (où l'on ne peut entrer qu'à l'âge de 20 ans révolus) minimum brut de 1068 francs par mois (net : 960 francs) et maximum brut de 1450 francs par mois (net : 1300 francs).

Dans l'administration privée, tout dépend de l'employeur.

Avantages sociaux :

Dans l'administration publique, caisse de pension. Dans l'administration privée, dépendent de l'employeur.

Vacances :

Trois semaines par an.

Salaires :

Dans l'administration cantonale et communale (où l'on ne peut entrer qu'à l'âge de 20 ans révolus) minimum brut de 1068 francs par mois (net : 960 francs) et maximum brut de 1450 francs par mois (net : 1300 francs).

Dans l'administration privée, tout dépend de l'employeur.

Avantages sociaux :

Dans l'administration publique, caisse de pension. Dans l'administration privée, dépendent de l'employeur.

Vacances :

Trois semaines par an.

Salaires :

Dans l'administration cantonale et communale (où l'on ne peut entrer qu'à l'âge de 20 ans révolus) minimum brut de 1068 francs par mois (net : 960 francs) et maximum brut de 1450 francs par mois (net : 1300 francs).

Dans l'administration privée, tout dépend de l'employeur.

Avantages sociaux :

Dans l'administration publique, caisse de pension. Dans l'administration privée, dépendent de l'employeur.

Vacances :

Trois semaines par an.

Salaires :

Dans l'administration cantonale et communale (où l'on ne peut entrer qu'à l'âge de 20 ans révolus) minimum brut de 1068 francs par mois (net : 960 francs) et maximum brut de 1450 francs par mois (net : 1300 francs).

Dans l'administration privée, tout dépend de l'employeur.

Avantages sociaux :

Dans l'administration publique, caisse de pension. Dans l'administration privée, dépendent de l'employeur.

Vacances :

Trois semaines par an.

Salaires :

Dans l'administration cantonale et communale (où l'on ne peut entrer qu'à l'âge de 20 ans révolus) minimum brut de 1068 francs par mois (net : 960 francs) et maximum brut de 1450 francs par mois (net : 1300 francs).

Dans l'administration privée, tout dépend de l'employeur.

Avantages sociaux :

Dans l'administration publique, caisse de pension. Dans l'administration privée, dépendent de l'employeur.

Vacances :

Trois semaines par an.

Salaires :

Dans l'administration cantonale et communale (où l'on ne peut entrer qu'à l'âge de 20 ans révolus) minimum brut de 1068 francs par mois (net : 960 francs) et maximum brut de 1450 francs par mois (net : 1300 francs).

Dans l'administration privée, tout dépend de l'employeur.

Avantages sociaux :

Dans l'administration publique, caisse de pension. Dans l'administration privée, dépendent de l'employeur.

Vacances :

Trois semaines par an.

Salaires :

Dans l'administration cantonale et communale (où l'on ne peut entrer qu'à l'âge de 20 ans révolus) minimum brut de 1068 francs par mois (net : 960 francs) et maximum brut de 1450 francs par mois (net : 1300 francs).

Dans l'administration privée, tout dépend de l'employeur.

Avantages sociaux :

Dans l'administration publique, caisse de pension. Dans l'administration privée, dépendent de l'employeur.

Vacances :

Trois semaines par an.

Salaires :

Dans l'administration cantonale et communale (où l'on ne peut entrer qu'à l'âge de 20 ans révolus) minimum brut de 1068 francs par mois (net : 960 francs) et maximum brut de 1450 francs par mois (net : 1300 francs).

Dans l'administration privée, tout dépend de l'employeur.

Avantages sociaux :

Dans l'administration publique, caisse de pension. Dans l'administration privée, dépendent de l'employeur.

Vacances :

Trois semaines par an.

Salaires :

Dans l'administration cantonale et communale (où l'on ne peut entrer qu'à l'âge de 20 ans révolus) minimum brut de 1068 francs par mois (net : 960 francs) et maximum brut de 1450 francs par mois (net : 1300 francs).

Dans l'administration privée, tout dépend de l'employeur.

Avantages sociaux :

Dans l'administration publique, caisse de pension. Dans l'administration privée, dépendent de l'employeur.

Vacances :

Trois semaines par an.

Salaires :

Dans l'administration cantonale et communale (où l'on ne peut entrer qu'à l'âge de 20 ans révolus) minimum brut de 1068 francs par mois (net : 960 francs) et maximum brut de 1450 francs par mois (net : 1300 francs).

Dans l'administration privée, tout dépend de l'employeur.

Avantages sociaux :

Dans l'administration publique, caisse de pension. Dans l'administration privée, dépendent de l'employeur.

Vacances :

Trois semaines par an.

Salaires :

Dans l'administration cantonale et communale (où l'on ne peut entrer qu'à l'âge de 20 ans révolus) minimum brut de 1068 francs par mois (net : 960 francs) et maximum brut de 1450 francs par mois (net : 1300 francs).

Dans l'administration privée, tout dépend de l'employeur.

Avantages sociaux :

Dans l'administration publique, caisse de pension. Dans l'administration privée, dépendent de l'employeur.

Vacances :

Trois semaines par an.

Salaires :

Dans l'administration cantonale et communale (où l'on ne peut entrer qu'à l'âge de 20 ans révolus) minimum brut de 1068 francs par mois (net : 960 francs) et maximum brut de 1450 francs par mois (net : 1300 francs).

Dans l'administration privée, tout dépend de l'employeur.

Avantages sociaux :

Dans l'administration publique, caisse de pension. Dans l'administration privée, dépendent de l'employeur.

Vacances :

Trois semaines par an.

Salaires :

Dans l'administration cantonale et communale (où l'on ne peut entrer qu'à l'âge de 20 ans révolus) minimum brut de 1068 francs par mois (net : 960 francs) et maximum brut de 1450 francs par mois (net : 1300 francs).

Dans l'administration privée, tout dépend de l'employeur.

Avantages sociaux :

Dans l'administration publique, caisse de pension. Dans l'administration privée, dépendent de l'employeur.

Vacances :

Trois semaines par an.

Salaires :

Dans l'administration cantonale et communale (où l'on ne peut entrer qu'à l'âge de 20 ans révolus) minimum brut de 1068 francs par mois (net : 960 francs) et maximum brut de 1450 francs par mois (net : 1300 francs).

Dans l'administration privée, tout dépend de l'employeur.

Avantages sociaux :

Dans l'administration publique, caisse de pension. Dans l'administration privée, dépendent de l'employeur.

Vacances :

Trois semaines par an.

Salaires :

Dans l'administration cantonale et communale (où l'on ne peut entrer qu'à l'âge de 20 ans révolus) minimum brut de 1068 francs par mois (net : 960 francs) et maximum brut de 1450 francs par mois (net : 1300 francs).

Dans l'administration privée, tout dépend de l'employeur.

Avantages sociaux :

Dans l'administration publique, caisse de pension. Dans l'administration privée, dépendent de l'employeur.

Vacances :

Trois semaines par an.

Salaires :

Dans l'administration cantonale et communale (où l'on ne peut entrer qu'à l'âge de 20 ans révolus) minimum brut de 1068 francs par mois (net : 960 francs) et maximum brut de 1450 francs par mois (net : 1300 francs).

Dans l'administration privée, tout dépend de l'employeur.

Avantages sociaux :

Dans l'administration publique, caisse de pension. Dans l'administration privée, dépendent de l'employeur.

Vacances :

Trois semaines par an.

Salaires :

Dans l'administration cantonale et communale (où l'on ne peut entrer qu'à l'âge de 20 ans révolus) minimum brut de 1068 francs par mois (net : 960 francs) et maximum brut de 1450 francs par mois (net : 1300 francs).

Dans l'administration privée, tout dépend de l'employeur.

Avantages sociaux :

Dans l'administration publique, caisse de pension. Dans l'administration privée, dépendent de l'employeur.

Vacances :

Trois semaines par an.

Salaires :

Dans l'administration cantonale et communale (où l'on ne peut entrer qu'à l'âge de 20 ans révolus) minimum brut de 1068 francs par mois (net : 960 francs) et maximum brut de 1450 francs par mois (net : 1300 francs).

Dans l'administration privée, tout dépend de l'employeur.

Avantages sociaux :

Dans l'administration publique, caisse de pension. Dans l'administration privée, dépendent de l'employeur.

Vacances :

Trois semaines par an.

Salaires :

Dans l'administration cantonale et communale (où l'on ne peut entrer qu'à l'âge de 20 ans révolus) minimum brut de 1068 francs par mois (